

La haute fonction publique de l'État

L'énoncé de ce thème comporte quatre mots d'apparence anodine, mais deux d'entre eux soulèvent des questions étymologiques plus compliquées qu'il n'y paraît. C'est d'abord le cas de l'adjectif *public*, puis du mot *fonction*, et de son dérivé *fonctionnaire*.

Une double origine latine du mot *public* ?

À l'origine c'est l'ensemble des citoyens en âge de combattre que désignait à Rome le latin *populus*, ou sa forme archaïque *poplus*, d'où l'ancien adjectif *poplicus*, devenu *publicus* avec une évolution surprenante vers l'initiale *pub-*. Selon le linguiste Benveniste (article de 1955), cette évolution s'est produite sous l'influence du latin *pubes* « les pubères », désignant la classe des hommes adultes aptes à la guerre et à la politique. Par la suite, le sens de *populus* s'est élargi, jusqu'à l'ensemble du peuple, *publicus* devenant « relatif au peuple, à l'État », d'où *public*.

Ainsi, l'organisation sociale des Anciens se voit sous les noms du *public* et de la *république* (*res publica*) qui, au regard du droit de vote, est toujours l'affaire des adultes et n'était encore que celle des hommes adultes en France il y a moins d'un siècle !

Du latin *functio* au français *fonction*

Dans le verbe latin *fungi* « accomplir (une tâche), remplir (une mission) », l'idée qui prévaut est celle de terminer l'action, idée s'appliquant aussi en bas latin au sens d'« achever (une destinée), mourir ». De *fungi*, au participe passé *functus*, dérive le latin *functio* « accomplissement, exécution (d'une action) », ou aussi en bas latin « la fin de toute chose ». Cette dernière signification subsiste en français dans *défunt*, venant du verbe *defungi*, *defunctus*, où le préfixe *de-* accentue la notion de séparation. En droit, un bien est dit *fungible* s'il peut être consommé jusqu'à sa possible disparition (comme une somme d'argent).

Le latin *functio* aboutit au français *fonction* en changeant de sens : on passe de la notion d'achever une tâche, à celle d'assurer continûment une tâche en renouvellement permanent, la *fonction* devenant le rôle rempli par un élément dans un ensemble, comme c'est le cas pour une fonction mathématique, grammaticale, physiologique, chimique... ou économique : les agents économiques exercent des fonctions, tant dans le domaine public que dans le domaine privé.

De *fonction* à *fonctionnaire*

En latin classique, *functio* n'a pas de dérivés alors qu'en français de *fonction* viennent *fonctionner*, *fonctionnement*, *fonctionnel*... ainsi que *fonctionnaire*, attesté en 1770 dans un écrit de Turgot, alors futur ministre de Louis XVI. Plus précisément, Turgot nomme « *fonctionnaires publics* » ceux qui sont chargés de fonctions publiques, comme s'il y avait aussi des fonctionnaires privés, et le *Dictionnaire de l'Académie* (5^e édition, 1798) entérine le néologisme : *fonctionnaire* « celui ou celle qui remplit une fonction ». Cependant, l'usage a progressivement réservé le mot *fonctionnaire* au domaine public, pour arriver à la définition actuelle : *fonctionnaire* « personne qui remplit une fonction publique, en particulier une fonction de l'État ».

Ainsi on peut être salarié et donc exercer une fonction aussi bien dans le privé que dans le public, mais on ne peut être fonctionnaire que dans le public !

Épilogue

La haute fonction publique est exercée par des hauts fonctionnaires, dont il est désormais inutile de préciser qu'ils sont publics et qui, étant situés en haut de la hiérarchie, sont qualifiés de *hauts*, selon une figure de rhétorique déjà employée par les Grecs, l'hypallage. X



PIERRE AVENAS (X65)